

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour se recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

TURQUIE. — Constantinople, 15 juillet.

Deux tartares sont arrivés cette semaine de Bagdad apportant la nouvelle qu'une collision grave avait éclaté, entre les Perses et les Turcs, sur la frontière perse de ce pachalik, au sujet d'un petit territoire réclamé par ces deux puissances. Suivant les dépêches apportées par le premier tartare du pacha de Bagdad, les Perses avaient été battus et dispersés. Mais les nouvelles ultérieures sont venues rectifier cette erreur et ont appris que les troupes turques, après des pertes considérables, se sont vues obligées d'évacuer le territoire contesté et de se retirer de la frontière. Ces nouvelles ont causé un grand étonnement à la Porte, et Sarim effendi a sur-le-champ invité le chargé d'affaires de Perse à une entrevue dans laquelle le reis effendi a exigé des explications que le ministre n'a pu lui donner n'ayant pas reçu lui-même d'instructions de Teheran. La Porte a alors immédiatement envoyé l'ordre au seriasquir Mustapha-Nuri pacha, à Beyrouth, de faire marcher sur Bagdad toutes les troupes disponibles en Syrie, et, pour en hâter le transport, d'équiper une flotte sur l'Euphrate. Aussitôt que le chargé d'affaires du Shah en a eu connaissance, il a demandé et obtenu une conférence de M. de Titoff et de sir Stratford-Canning, et fait des préparatifs de départ pour le cas où il serait obligé de quitter Constantinople. A la Porte et aux ministères, on a de grandes inquiétudes au sujet de Riza pacha lui-même, qui est l'un des plus puissants satrapes de l'empire et qui est doué d'un esprit entreprenant peu commun; mais soupçons ou s'ils les ont fait naître.

PRUSSE. — Berlin, 28 juillet.

On écrit de Posen, 26 juillet, à la *Gazette universelle de Leipzig* :

On attend en vain un rapport officiel sur les fêtes du jubilé de noces qui ont eu lieu à Saint-Petersbourg; les journaux russes se taisent aussi là-dessus. Mais on a appris beaucoup de choses des personnes qui ont accompagné le roi. Tout le monde s'accorde à dire qu'on y a déployé un luxe incroyable, et qu'il n'y a encore eu nulle part de fêtes aussi belles. On parle surtout de la grande revue du 13 juillet, où 70 escadrons de cavalerie, et 50 bataillons d'infanterie étaient sous les armes, en uniformes brillants. On signale le moment du départ du roi pour avoir présenté un spectacle incomparable.

Le roi partit le soir sur le bateau à vapeur *Bogatir*, et l'empereur l'a accompagné jusqu'au port de Cronstad. Au loin déjà, le roi fut surpris par l'aspect de la mer qui était tout en feu. Lorsqu'on eût passé le port, on trouva toute la flotte de la Baltique, forte de plus de 50 voiles, entre autres 18 vaisseaux de ligne, entièrement illuminée par des feux dit *Bengale*, et montée des deux côtés par des matelots brillamment parés.

Ce spectacle était, dit-on, vraiment grandiose. Le *Bogatir* qui portait les deux monarques passa au milieu de la flotte, et quand il fut arrivé au bout, l'empereur prit congé de son royal convive en l'embrassant cordialement. En ce moment, deux fusées furent lancées en l'air, et puis la flotte donna une salve inouïe de 3 à 4000 coups de canon.

L'impression que tout cela a produit ne peut se comparer à rien; tout le monde était dans l'étonnement. Le tonnerre des canons, les mugissemens de la mer, les colonnes tourbillonnantes de fumée, les divers feux du Bengale, tout cela formait un ensemble propre à inspirer la terreur et l'admiration. On sait qu'à l'occasion de ces fêtes on attendait une large amnistie pour les Polonais: rien n'est encore connu à cet égard.

FRANCE. — Paris, 1^{er} août.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous allons essayer, aussi brièvement que nous pourrons, de donner une idée du spectacle lugubre et magnifique que la population de Paris a vu, pendant quatre heures, se dérouler sous ses yeux. Dès six heures du matin, tout s'agitait dans la grande ville. Les tambours battaient le rappel. Les citoyens, le crêpe au bras,

s'empressaient vers les lieux de réunion de la garde nationale. De nombreux convois de prêtres se dirigeaient vers l'avenue de Neuilly.

A neuf heures et demie, tous les aides-de-camp et officiers d'ordonnance du roi, du prince royal et des princes étaient réunis dans la cour d'honneur, sur laquelle est située la chapelle où les restes mortels de M. le duc d'Orléans avaient été déposés. Quelques instans après, les ministres, les maréchaux, le chancelier, le président de la chambre des députés, les députations des deux chambres sont arrivés. Ensuite, M. l'archevêque de Paris, accompagné de MM. les curés de Neuilly, de Saint-Roch et Saint-Germain-l'Auxerrois, a été introduit à la tête de son clergé, MM. les chanoines de Saint-Denis, chargés du service funèbre auprès du cercueil, ont reçu le prélat à l'entrée de la chapelle.

Le roi, la reine, M^{me} la duchesse d'Orléans, M^{me} la princesse Adélaïde, les princes et les princesses se sont agenouillés devant l'autel. Bientôt le cercueil du prince reçoit de dechans adieux... Les princesses s'éloignent. Le roi, reste avec ses fils, preside à la levée du corps que bénit l'archevêque. Ensuite S. M. quitte la chapelle. Les princes assistent au placement du cercueil sur le char funèbre. Le canon retentit. Le cortège se met en marche et parcourt lentement l'espace qui sépare la chapelle de la grille d'honneur.

Tout le monde est à pied. En tête, s'avance le char où a été déposée, sous la garde de deux prêtres, l'urne qui contient le cœur de S. A. R. C'est un grand carrosse drappé de noir et traîné par six chevaux caparaçonnés de deuil, les panneaux en glace, l'impériale ornée de ciselures d'argent aux quatre angles, le tout surmonté d'une couronne royale.

Le char funèbre est d'une admirable magnificence. Il est attelé de huit chevaux couverts de caparaçons noirs qui traînent jusqu'à terre le riche éclat de leurs broderies en bossages d'argent. Leur tête est couverte d'immenses panaches en plume noire. Le cercueil, placé sur le char, est couvert d'un immense poêle de velours noir frangé d'argent et croisé en drap d'argent.

MM. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Anmale et le duc de Montpensier suivent le char funèbre. L. A. R. portent le long manteau de deuil par dessus leur uniforme. Leur démarche est ferme; une douleur profonde se peint sur leur visage.

Arrivé à la grille d'honneur, le convoi s'arrête.

Les princes montent en voiture. Les maréchaux, placés auprès du cercueil, montent à cheval. Le corps du prince royal, qui avait été rapporté à Neuilly le 13 juillet, on sait au milieu de quel douloureux cortège! en franchit le seuil pour jamais! Et de ce moment, tout se dispose pour le cortège extérieur, qui bientôt se met en marche dans l'ordre suivant :

En tête, les corps de troupes, l'infanterie, cavalerie, gendarmerie, garde municipale, garde nationale, artillerie, chasseurs d'Orléans. Les troupes de ligne sont en grande tenue, sac sur le dos, les drapeaux et étendards voilés de deuil, les officiers le crêpe au bras, à l'épée et au sabre, les tambours couverts de serges noires avec sourdines, les généraux en tête de leurs brigades, les colonels et lieutenants-colonels, sapeurs et musique en tête de leur régimens, le tout dans une tenue admirable, marchant tristement et fièrement. La garde nationale rivalise avec la troupe pour la régularité des mouvemens, pour la beauté des lignes; elle n'a jamais été si nombreuse ni si belle. Elle est en grande tenue d'été.

Deux bataillons tirés de la 4^e et de la 7^e légion, et la 13^e légion toute entière commandée par M. le comte de Montalivet et remarquable par le nombre et la bonne tenue, représentent la garde nationale dans le cortège. Toutes les autres légions de la Seine forment la haie à droite du convoi.

En avant du char funèbre, le cheval de bataille de M. le duc d'Orléans, *Sidi-Moussa*. Il portait une immense housse en crêpe noir, brodée d'étoiles d'argent, et la selle d'uniforme d'officier-général dont le prince se servait habituellement. Deux piqueurs en grande livrée rouge le maintenaient à droite et à gauche. *Sidi-Moussa* avait été pris, en Afrique, sur un chef arabe tué au combat de l'Oued-jar. Blessé de trois coups de feu par les kabyles au moment où sa course l'entraînait du côté des Français, M. le duc

Orléans l'avait adopté. Il le montait souvent, et c'est sur ce beau coursier qu'il était entré à Paris à la tête des chasseurs de Vincennes, quand ils vivrent, il y a deux ans, passer à Paris la revue du roi. Derrière le char, les officiers du prince, préposés à la garde des insignes, à cheval.

Ensuite, la voiture des princes, escortée à droite et à gauche par MM. le lieutenant-général comte Colbert, le capitaine de vaisseau Hernaux, le commandant baron Jamin, le commandant d'artillerie Thierry, le lieutenant de vaisseau Touchard, le commandant Borel de Bretizel et le capitaine Reille, aides-de-camp et officiers d'ordonnance de L. A. R. Au milieu de tout le cortège, la voiture des princes était peut-être l'objet qui attirait le plus les regards par l'austérité et la tristesse de son aspect. Cette voiture drapée de noir, sans écusson, sans chiffre, sans broderie; rien que du noir au dehors et à l'intérieur; livrée noire; six chevaux revêtus de longs caparaçons de laine noire qui lassaient à peine apercevoir le bout des sabots; panaches noirs, sans qu'aucun ornement vint interrompre cette sévère et lugubre uniformité; et dans ce carrosse quatre fils du roi, qui voient le deuil d'un frère aîné, leur guide à tous et leur modèle. C'était là un douloureux et imposant spectacle.

La troisième section se composait :

1° D'un très-grand-nombre de personnes à pied, militaires ou civiles, d'officiers détachés de l'armée de terre et de mer, parmi lesquels on remarquait plusieurs uniformes de l'armée d'Afrique, et une députation d'officiers du 1^{er} régiment de hussards, autrefois commandé par M. le duc d'Orléans, et qui avaient été appelés à Paris par dépêche télégraphique pour assister spécialement au convoi de S. A. R. Cette députation comprenait : le colonel comte de Gouy, un chef d'escadron, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, et les trois plus anciens parmi les maréchaux-de-logis, les brigadiers et les hussards. Dans le groupe des personnes à pied on remarquait aussi M. le colonel Desallies, gendre du maréchal Valée, et le célèbre peintre de marine Gudin.

2° De toutes les troupes de diverses armes qui, suivant le programme arrêté à l'état major de la garde nationale de Paris, devaient former la queue du convoi.

Toute la population parisienne a voulu concourir, avec les chefs de la religion et de l'armée, aux honneurs décernés à la mémoire de l'illustre héritier de la couronne de Juillet, et cette démonstration patriotique retentira, nous l'espérons, jusqu'aux extrémités de la France comme un témoignage d'éclatante adhésion donné à la dynastie dont M. le duc d'Orléans était, après le roi, le plus ferme soutien et la plus solide espérance! Non, jamais la population de Paris ne s'est montrée plus sage, plus dévouée, plus recueillie, plus maîtresse d'elle-même, plus respectueuse.

Toutes les têtes se découvraient sur le passage du char funèbre. Des hommes du peuple pleuraient; des ouvriers portaient le deuil. Pas un cri hostile, pas un désordre n'est venu troubler, dans une si grande foule, l'unanimité de cette noble et touchante manifestation.

Cependant le cortège était arrivé à la hauteur de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. Toutes les troupes ont défilé sous ce glorieux monument de nos victoires. Le char funèbre a passé sous la voûte..... Hélas! M. le duc d'Orléans avait le droit d'y passer mort! Vivant, il ne s'y était arrêté qu'une seule fois, un instant, le 4 juin 1837, lorsqu'il amenait à Paris sa jeune femme que l'élite armée de la grande ville allait recevoir dans cette même avenue où elle présente aujourd'hui les armes à son cercueil.

Mais le cercueil a continué sa route, Notre-Dame de Paris l'attend. La foule est immense sur le parvis. Les chants ont commencé à l'autel. L'heure nous presse, il faut se hâter. Voici les Tuileries. Ici la scène change. Au lieu de cette foule empressée, de cette curiosité triste et consternée, mais impatiente et avide, pourquoi cette solitude morne? Le jardin est fermé. Aux fenêtres du palais, sur les balcons, sur les terrasses, personne. Tout est désert. On sent que la mort a visité cette royale demeure, et qu'elle seule l'habite en ce moment. Au Louvre, dans le palais des arts, même solitude, même silence. — Oh! que les arts puissent pleurer du moins le noble protecteur qu'ils ont perdu.

Nous entrons dans Notre-Dame. L'archevêque de Paris, à la tête de tout son clergé, évêques suffragans, curés de toutes les paroisses de Paris, aumôniers des établissements civils et militaires, chanoines de Saint-Denis et séminaristes de Saint-Sulpice, vient recevoir le corps de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, sous le portail où viennent descendre les princes.

C'est un moment triste et solennel.

La place du Parvis est couverte d'hommes et de chevaux; elle étincelle d'armes, de velours, de broderies; elle frémit de mouvement, elle palpite d'émotion, elle retentit des salves avec lesquelles l'artillerie salue l'arrivée de l'auguste mort.

Au dedans de l'église, tout est sombre, lugubre, immobile

comme l'immense voûte qui domine de si haut cette scène de l'immense fragilité humaine et de royale douleur. La vieille cathédrale est toute entière revêtue de deuil, et elle gémit par la voix de ses chœurs qui récitent les versets du *De profundis*.

Une autrefois nous décrivions la décoration funèbre de l'église. Elle est magnifique et digne de son objet. Une ingénieuse ordonnance a respecté le caractère de l'édifice; un goût excellent a présidé à tous les travaux de l'ornementation religieuse et funéraire que la circonstance exigeait. Il en est résulté un ensemble de l'effet le plus grandiose, et en même tems le plus lugubre qui se puisse imaginer.

Le catafalque est établi sur un soubassement où l'on monte par un escalier de vingt-cinq gradins, et que soutiennent quatorze cariatides d'argent du plus merveilleux travail. Un baldaquin de 37 mètres d'élévation, en velours brodé d'hermine, descend majestueusement sur le cenotaphe, qu'il enveloppe dans ses immenses plis. Cinq cents cierges brûlent tout autour. Cinquante bannières suspendues à la voûte portent le chiffre du prince : F. P. O. D'autres rappellent tous ces noms lointains et glorieux, Médéah, Milianah, les Portes-de-Fer, Mascara, que M. le duc d'Orléans a visités avec l'armée française et la victoire!

Les princes sont entrés dans la cathédrale à la suite du clergé. Le cercueil, porté par vingt-quatre sous-officiers décorés, a été placé sous le catafalque et recouvert de son grand drapeau mortuaire.

Au moment où le corps est entré dans l'église, une batterie d'artillerie a exécuté une salve de vingt et un coups de canon, et le bouillon de Notre-Dame a donné le signal à toutes les cloches de Paris.

L'urne qui contenait le cœur du prince a été portée par le lieutenant-général Marbot dans le chœur de la cathédrale.

Ensuite LL. AA. RR. se sont placées sur un rang, en face du catafalque. Les vêpres ont été entonnées par Mgr l'archevêque et chantées par le clergé de la métropole.

La cérémonie a duré une heure.

Les princes ont été reconduits à leur voiture avec le même cérémonial, et ont repris à trois heures et demie la route de Neuilly.

Ainsi s'est terminée cette triste et grande solennité.

M. le duc d'Orléans repose aujourd'hui royalement sous la voûte de Notre-Dame, au milieu de tous ces simulacres de la grandeur humaine que la religion ne permet dans ses temples que parce qu'ils portent jusqu'au ciel, dit Bossuet, le magnifique témoignage de notre néant.

Pendant trois jours, la dépouille mortelle du prince recevra les hommages et les larmes de la population de Paris.

Et puis, la religion viendra solennellement prier sur les restes inanimés, au milieu de toutes les grandes autorités du pays et de toutes les pompes de l'église et de l'état.

Et puis cette longue scène de deuil sera transportée dans les caveaux de Dreux pour y finir.

Neuilly, Notre-Dame et Dreux! telles sont donc les trois dernières phases de cette destinée royale, qui, commencée dans l'exil, puis rendue au ciel de la patrie, long-tems caressée par la fortune, placée par une révolution sur la première marche d'un trône, embellie et agrandie par tous les bonheurs de la terre et par tous les dons de l'intelligence, a finalement abouti au pavé sanglant de Sablonville! Destinée lamentable, quand on la regarde à sa fin; destinée brillante et digne d'envie, quand on songe au bien qu'elle a semé sur sa route, au souvenir qu'elle a laissé dans les cœurs, aux regrets déchirans dont son déclin rapide est suivi, et quand on songe aussi que ce jeune prince de trente ans emporte tout entière et intacte dans sa tombe royale la plus rayonnante au cœur de bonne renommée qui ait jamais été sur un cercueil?

— Nous avons reçu par la voie de Marseille et de Toulon des nouvelles d'Alger du 25 juillet :

La frégate de guerre autrichienne la *Bellona*, commandée par l'archiduc Frédéric, fils de l'archiduc Charles, est arrivée à Alger le 21, venant de Trieste. Après le salut d'usage, l'archiduc Frédéric est descendu à terre et s'est rendu à Belidah, escorté par un escadron de chasseurs d'Afrique et accompagné du consul autrichien et de ses aides-de-camp.

Le 25, le gouverneur-général de l'Algérie, le général Bar et autres officiers supérieurs de l'armée d'Afrique ont dîné à bord de la *Bellona*.

BELGIQUE. — Bruxelles, 3 août.

La chambre a terminé hier la discussion du projet de loi qui approuve et sanctionne la convention conclue le 16 juillet, entre la Belgique et la France. Le projet a été adopté par 66 voix contre 11; 9 membres se sont abstenus. M. le ministre des affaires étrangères a répondu à une interpellation qui lui était adressée, que l'affaire linière n'a été qu'un incident survenu dans la négociation générale qui se poursuit, et dans laquelle aucun des intérêts du

pays n'a été perdu de vue. M. le ministre de l'intérieur, de son côté, a annoncé que le gouvernement n'était pas sans espoir de voir adoucir, dans l'exécution, ce qu'avaient de rigoureux les dispositions relatives au mode de compter les fils et au classement des toiles blondines, dispositions dont la Belgique n'a pu obtenir le retrait absolu.

Plusieurs orateurs ont insisté avec force pour qu'une décision fût prise et insérée dans le projet de loi, à l'égard des réclamations des marchands de vins. La majorité de la chambre s'y est refusée, et elle a fort bien fait, à notre avis, car c'eût été un précédent des plus dangereux, que de trancher ainsi, sans examen, une question dont personne encore n'a pesé les conséquences. Il est d'un bon et loyal député de servir avec zèle les intérêts de ses commettans, mais il ne faut cependant pas que la chose publiée ait à en souffrir. (Indépendant.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 6 août.

Deux bataillons, dont l'un du 37^e, l'autre du 39^e régiment d'infanterie, et deux compagnies du second bataillon du 38^e sont partis hier matin pour se rendre au camp de manœuvres.

— Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, un incendie a consumé totalement une maison de ferme appartenant à J. Boltus, située à proximité des usines de Colmar. La sécheresse extraordinaire qui venait de favoriser la rentrée d'une abondante récolte chez ce cultivateur, a aussi secondé l'élément dévastateur, qui, en quelques heures, lui a enlevé non-seulement le fruit de ses travaux de l'année, mais à peu près aussi celui de ses laborieuses économies. Les secours sont arrivés promptement des usines de Colmar et du bourg d'Ettelbruck; l'autorité de ce dernier endroit y fit conduire les pompes publiques. Ces instrumens, quoique maniés avec adresse, non plus que le zèle actif des travailleurs, n'ont pu sauver cette propriété, et une perte de plus de 7500 florins, qu'aucune assurance ne garantissait, est le résultat de ce sinistre. Les flammes sont venues tomber jusques sur la toiture des usines de Colmar, qui, heureusement, ont été préservées; on sait qu'il y existe des magasins immenses de bois et de charbons. On doit des éloges à l'intrepidité et au dévouement des habitans, dirigés par M. l'échevin Auger, d'Ettelbruck, et par M. de Zwehl, bougmestre de Berg. Ce dévouement était puissamment encouragé par M. Linden, desservant de Berg, jeune ecclésiastique qui, en peu de tems, s'est concilié la confiance et l'amitié de ses nouveaux paroissiens.

Parmi ceux qui se sont le plus distingués dans cette nuit de malheur, on doit citer MM. Michel Faber, tanneur; M. Berg, cordonnier; Scharff fils, instituteur; Eltz, couvreur; P. May fils, boucher; Pierre Blume; Michel Leyertz; Jean Wirtz; les frères Remy; Charles Demander et Mathias Badeux. Les sableurs de l'usine ont fait preuve de grand courage, car, au mépris de tout danger, ils sont parvenus à retirer de la maison en leu, toutes les personnes qui s'y trouvaient. Honneur, en général, aux braves habitans d'Ettelbruck. Ils ont été admirables dans leur conduite, et la force majeure de l'événement a pu seule être au-dessus de leur activité et de leur abnégation personnelle.

— Le *Journal des Débats* porte ce qui suit :

On écrit de La Haye, 28 juillet :

« S. Exc. le baron de Bois-le Comte a eu l'honneur de remettre au roi une lettre autographe de S. M. Louis-Philippe, en réponse aux condoléances que le roi Guillaume II avait adressées immédiatement à S. M., après avoir reçu la nouvelle de la mort fatale du duc d'Orléans. On aime à recueillir tout ce qui prouve la haute estime qu'avait inspirée le prince royal aux étrangers. Lorsque le roi Guillaume revint du Luxembourg, où il avait fait connaissance avec le duc d'Orléans, il dit à quelqu'un, en s'entretenant des brillantes et nobles qualités du prince : « On prodigue très souvent le mot de « jeune homme accompli », et bien, cette fois, je puis vous assurer que j'ai appris à en connaître un tout-à-fait digne de cet éloge. »

C'est au milieu des Luxembourgeois que S. M. le roi des Pays-Bas a fait la connaissance personnelle du duc d'Orléans. On se rappelle combien fut vive et spontanée la sympathie qui s'établit entre ces deux princes si dignes de se comprendre et de s'aimer. Aussi, les paroles bien flatteuses prononcées par notre roi, seront-elles reconnues comme vraies par tous les Luxembourgeois qui ont eu l'honneur d'approcher du jeune prince que la France pleure et qui ont été témoins de son affabilité, de sa grâce pleine de dignité, et surtout de la profondeur et de la justesse de sa haute intelligence.

LAMORT, éditeur responsable.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 30 juillet, Théodore Conrardy, Marie-Susanne Didier et Anne Grimberger; le 1^{er} août, Frédéric Michels; le 3, Michel Biver et Jean-Pierre Stuhl.

Décès : Le 29 juillet, Jean-François Boutel, 1 an; le 1^{er} août, Catherine Adam, 43 ans, veuve de Jean Jaeck; le 2, Michel Luret, 83 ans, sans état, et Théodore Petesch, 42 ans, maçon; le 3, François Wanderschepen, 44 ans, boulanger, Mathias Rivaux, 2 ans, et Joseph Medinger, 1 an; le 4, Gertrude Weitz, 2 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.

MERCREDI, 17 du courant, à deux heures de relevée, et les jours suivans à pareille heure, monsieur Nicolas HOCHHERTZ, rentier et marchand de vins, demeurant en cette ville, exposera en vente publique, aux enchères, sous des conditions très-favorables :

1. 950 litrons (23 3/4 hottes) vins de Grevenmacher, cru de 1834.
2. 990 litrons (24 3/4 hottes) " " "
3. 950 litrons (23 3/4 hottes) " " "
4. 940 litrons (23 1/2 hottes) " " "
5. 980 litrons (24 1/2 hottes) " " "
6. 1010 litrons (25 1/4 hottes) " " "
7. 1000 litrons (25 hottes) vins d'Ehnen " " "
8. 990 litrons (24 3/4 hottes) " " "
9. 980 litrons (24 1/2 hottes) " " "
10. 990 litrons (24 3/4 hottes) " " "
11. 950 litrons (23 3/4 hottes) " " "
12. 970 litrons (24 1/4 hottes) vins de Wormeldange, cru de 1834.
13. 960 litrons (24 hottes) " " "
14. 490 litrons (12 1/4 hottes) " " "

Ces vins seront adjugés par foudres ou demi-foudres, au gré des amateurs. On vendra également une grande quantité de tonneaux.

La vente sera faite à 5 mois de crédit.

Ces vins sont déposés dans les caves de la maison de madame veuve Vandernoot, sise en cette ville, Marché-aux-Poissons, où la vente aura également lieu.

Luxembourg, le 3 août 1842.

J. FUNCK, notaire.

INFORMATION

de commodo et incommodo.

Le soussigné, nommé par décision de la commission administrative des hospices civils de St-Jean à Luxembourg, en date du 20 du courant mois, commissaire spécial à l'effet de procéder, dans les formes voulues par la loi, à l'information de commodo et incommodo, pour l'instruction d'une demande faite à ladite administration par le sieur Pierre OLINGER, cultivateur, à Schutterange, tendant à obtenir, à titre d'échange, divers immeubles appartenant auxdits hospices, savoir : une place vague, située au village de Schutterange, plus deux jardins, situés même lieu, contre un jardin et pré, au ban de Schutterange, lieu dit bei der Kirch, un autre pré, au même lieu et une pièce de terre, même ban, lieu dit auf dem Halk.

En conséquence et dans le but de cette information, il a l'honneur d'inviter les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir, soit dans leurs intérêts, soit dans l'intérêt des hospices, contre l'acceptation de cette demande, à venir se déclarer devant lui, en son étude, à Luxembourg.

Il clôra son procès-verbal le 15 août prochain, jusqu'à laquelle époque toute déclaration ou opposition sera bien reçue.

Luxembourg, le 26 juillet 1842.

Le commissaire spécial,
LANDMANN, notaire.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé au bureau des accises, à Luxembourg, rue Marché-aux-Herbes, N^o 258, JEUDI, 18 août courant, à neuf heures du matin, à la vente par adjudication publique, des marchandises dont le détail suit, savoir :

- 19 pièces tissus de coton teint.
- 10 pièces calicot blanc.
- 3 pièces futaine.
- 120 pièces cordon blanc et teint.
- 5 douzaines bonnets de coton teint.
- 124 mouchoirs de coton.
- 15 id. de soie.
- 58 mètres gros drap pour manteaux.
- Plusieurs manteaux tout faits.
- 2 mètres drap marenco pour pantalon.

Luxembourg, le 5 août 1842.

Le Receveur, WALDBILLIG.

ADJUDICATION

D'UNE MAISON,

A LUXEMBOURG.

LUNDI, 8 août courant, à deux heures de relevée, sieur Willibrord KAUFFMANN, serrurier, et Anne GESCHWIND, conjoints à Luxembourg, feront vendre par adjudication publique, en l'étude du Notaire soussigné et sous des conditions avantageuses, une MAISON, sise à Luxembourg, rue de Louvigny, n^o 450, entre les sieurs Thyès et Meyer.

Luxembourg, le 5 août 1842.

LINCK, Notaire.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE.

On fait savoir que le LUNDI, sept novembre prochain, dix-huit cent quarante-deux, à deux heures après-midi, à l'audience des expropriations forcées du tribunal civil d'arrondissement de Luxembourg, au palais de justice en cette ville;

Il sera procédé à la première publication du cahier des charges qui sera dressé pour parvenir à la vente par suite de saisie immobilière;

1° D'une maison et d'un autre bâtiment y attenant, sis au village de Lintgen, rue nommée im Grund, surnommée beym Zellenpir, ayant environ une superficie de sept perches;

2° D'un jardin attenant à ces bâtiments, sis même lieu beym Zellenpir, im Grund, entre le chemin communal et le saisi d'un côté, Antoine Gonner de l'autre, donnant d'un boat sur le sentier communal et de l'autre sur Conrath Kremer et diffèrents, ayant une contenance de soixante-huit perches environ;

Ces immeubles situés sur le territoire de la commune de Lintgen, au canton de Mersch, arrondissement et Grand-Duché de Luxembourg, ont été saisis à la requête de François Barth-Wahl, marchand, demeurant à Luxembourg, ayant pour avoué maître Martin Graechen, avoué au tribunal d'arrondissement séant à Luxembourg, demeurant en cette ville, sur Pierre Theys, ex-briquetier, présentement charretier, demeurant à Luxembourg.

Suivant procès-verbal de l'huissier Dondelinger, de Lintgen, en date du seize juillet dix-huit cent quarante-deux, visé le même jour par monsieur Neuens, greffier de la justice de paix du canton de Mersch et par monsieur H. Klein, bourgmestre de la commune de Lintgen, à chacun desquels copie entière en a été laissée, ce procès-verbal enregistré à Mersch le même jour, seize juillet dix-huit cent quarante-deux, et aux bureaux des hypothèques de Luxembourg, le vingt-un du même mois et enfin au greffe dudit tribunal le vingt-sept aussi du même mois.

Le présent extrait a été exposé au tableau dans l'auditoire dudit tribunal, le vendredi vingt-neuf juillet mil huit cent quarante-deux.

Signé : FUNCK, fils, commis-greffier.

Enregistré à Luxembourg, le vingt-neuf juillet mil huit cent quarante-deux, volume septante-quatre, folio cent septante-quatre, case trois, reçu 1° droit d'enregistrement un florin soixante cents en principal et quarante-deux cents pour majoration; et 2° droit de rédaction soixante-deux et demi cents en principal et seize et demi cents pour majoration.

Le Receveur, signé : NAMUR.

MARDI, 23 août 1842, deux heures de relevée, il sera procédé par voie d'adjudication publique, au plus offrant et en détail, à la requête de la dame veuve PRINTZ, propriétaire, demeurant à Luxembourg, et consorts, à la vente de **TROIS MAISONS D'HABITATION**, situées en la ville de Luxembourg;

La première, dans la rue de la Reine, n° 497, tenant à la propriété de M^r Elter;

La seconde, faisant le coin de la rue de la Reine, et de celle Marché-aux-Herbes;

La troisième, même rue Marché-aux-Herbes, n° 266, tenant à la propriété de M^r Lasabatie.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les conditions sont déposées, pour en être donné communication aux amateurs.

LANDMANN, Notaire.

LE SAMEDI, 13 août 1842, deux heures de relevée, à la diligence de la commission administrative des hospices civils de St-Jean à Luxembourg; en vertu d'une autorisation de l'autorité supérieure, dans une des salles de l'hôtel de régence de cette ville, par le ministère du notaire soussigné, il sera procédé pour un terme de 3, 6 ou 9 années, au renouvellement de baux de plusieurs héritages, appartenant auxdits hospices, par adjudication publique, à qui plus, en détail, à la chaleur et extinction de feu, comme suit:

1° D'une PRAIRIE, située territoire d'Utzig, au lieu dit Solesesbaum;

2° D'une autre, située sur le territoire de la commune de Hunsdorff, au lieu dit Alsicht, enfin

3° D'une autre, située entre les villages de Bereldange et Steinsel

Les adjudicataires-fermiers entreront respectivement en jouissance au premier janvier prochain, seront tenus de fournir caution domiciliée à Luxembourg, les autres conditions du bail ainsi que la spécification des biens reposent au bureau de monsieur le receveur desdits hospices et en l'étude du notaire soussigné, qui en donneront communication aux amateurs.

LANDMANN, Notaire.

AVIS.

Les places suivantes sont vacantes à l'Athénée qui va être organisé à Arlon.

- 1° Celle de préfet des études, professeur de Rhétorique;
- 2° De Sixième;
- 3° De Cinquième;
- 4° De Quatrième;
- 5° De Mathématiques supérieures;
- 6° D'Histoire et de Géographie;
- 7° D'Allemand.

Les postulans voudront bien adresser leurs demandes avec pièces à l'appui avant le 15 août, soit au bourgmestre d'Arlon, soit au ministre de l'intérieur, division de l'instruction publique.

A VENDRE

UN TILBURY PARFAITEMENT CONSERVÉ.

S'adresser à l'imprimerie du journal.

BATEAUX A VAPEUR SUR LA MOSELLE,

SERVICE

ENTRE TRÈVES ET COBLENCE,

EN CORRESPONDANCE

AVEC LES BATEAUX DE LA HAUTE-MOSELLE.

DÉPARTS DE TRÈVES,

Dès le 31 juillet :

Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi, à cinq heures du matin.

DE COBLENCE :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche, à six heures du matin.

Trèves, le 27 juillet 1842.

La direction.

Bekanntmachung.



Am 10. August d. J., Vormittags um zwölf Uhr, werden drei überzählige, zum Ausrangiren bestimmte königliche Artillerie-Dienst-Pferde vor den Ställen auf dem heiligen Geist, öffentlich, meistbietend, gegen gleich baare Zahlung verkauft.

Luxemburg, den 26. Juli 1842.

Festungs-Reserve-Artillerie-Abtheilung.

von Wedel,

Major und Abtheilungs-Commandeur.

Häuser-Versteigerung.

Am Montage, 22. des l. Monats, Nachmittags zwei Uhr, sollen vor dem Herrn Friedens-Richter des Kantons Luxemburg, gemäß dem Befehle vom 12. Juni 1842, durch das Amt des unterzeichneten Notars, auf Ansehen des Herrn Karl Schuerer, Eigentümer, wohnhaft im Pfaffenthal, verkauft werden:

1° Ein Wohnhaus in Luxemburg, in der Graben-Gasse, bestehend aus 3 Stockwerken, das Erdgeschoss mit einbegriffen, Mansarden, einem großen Hof und zwei Hinterabänden.

2° Ein Wohnhaus im Pfaffenthal in der Bauban-Straße, bestehend aus zwei Stockwerken, das Erdgeschoss mit einbegriffen, Mansarden, zwei großen Kellern, einem Hof, Stallung und einem vierterrassten Garten. Es eignet sich zu jeder Art von Handel, vorzüglich aber zu einer Brauerei oder Brennerei.

Beide Häuser befinden sich im besten Zustande.

Die Versteigerung wird in der Wohnung des Herrn Verkäufers im Pfaffenthal statt finden.

Luxemburg, den 1. August 1842.

Majerus, Notar.

Anzeige.

Zum 1. September 1842, ist die Stelle eines Deconomen im Militair-Casino zu Luxemburg, verbunden mit Speisung der daselbst residirenden Notars, unter den vortheilhaftesten Bedingungen, seine zu zeulen, im Großherzogthum Luxemburg gelegene Gärberei, den Meistbietenden öffentlich, auf Borg, versteigern lassen.

Dieses Etablissement, welches in dem reichen und malerischen Thälchen von Zeulen, unweit der Stadt Luxemburg, nächst Diekirch und Ettelbrück, dicht an der Straße von letzterem Orte nach Bailoane, gelegen ist, befindet sich von dem so weit berühmten Zeulener Kob-Wachsthum umrinat und besteht aus:

Militair-Casino-Direction.

Öffentlicher

Kob-Gärberei-Verkauf.

Am 1. October künftigh, wird der Herr Ceulemans-Basteyns aus Antwerpen, durch das Ministerium des unterzeichneten, zu Wilzig residirenden Notars, unter den vortheilhaftesten Bedingungen, seine zu zeulen, im Großherzogthum Luxemburg gelegene Gärberei, den Meistbietenden öffentlich, auf Borg, versteigern lassen.

Dieses Etablissement, welches in dem reichen und malerischen Thälchen von Zeulen, unweit der Stadt Luxemburg, nächst Diekirch und Ettelbrück, dicht an der Straße von letzterem Orte nach Bailoane, gelegen ist, befindet sich von dem so weit berühmten Zeulener Kob-Wachsthum umrinat und besteht aus:

1° Einem sehr bequemen Gärber-Bau, 80 Gruben, einem Kob-Magazin, einer Kob-Mühle mit Hascher-Maschine, alles unter einem und demselben, mit Schiefersteinen gedeckten Dachwerke;

2° Einem wohlgebauten, gut ausgemachten, mit Balcon versehenen und mit Schiefersteinen gedeckten Hause, sammt Scheune und Stallungen.

3° Garten, Obstgarten, Wiesen und Ackerländereien.

Diese Fabrick ist auch, aber vor dem, zum öffentlichen Verkaufe bestimmten Tage, aus der Hand zu erhalten.

Nähere Erkundigungen können bei dem Eigentümer in Antwerpen, oder zu Wilzig in der Amts-Stube des unterzeichneten Notars, eingelesen werden.

Die Liebhaber mögen sich am bestimmten Tage, fraglichem Hause, gegen zehn Uhr Morgens, einfinden.

Wilzig, den 15. Juli 1842.

Bernard, Notar.

Quartier zu vermietthen,

bei Herrn Majerus, Notar, Badenburger-Straße, N° 509.